

Décision concernant la sixième question à l'ordre du jour: Rapport d'évaluation annuel 2013-14

Le Conseil d'administration a pris note du rapport contenu dans le document GB.322/PFA/6 et approuvé les recommandations (paragraphe 7, 50, 71 et 72) devant figurer dans le plan d'action glissant pour la mise en œuvre des recommandations et suggestions dont il sera rendu compte dans le rapport d'évaluation annuel 2014-15. Il a aussi confirmé les priorités recensées dans le rapport concernant le programme de travail pour 2016-17.

(Document GB.322/PFA/6, paragraphe 73.)